

# A QUOI SERT LA CONCURRENCE ?

Sous la direction de  
Martine **Behar-Touchais**  
Nicolas **Charbit**  
Rafael **Amaro**

**Concurrences**  
Revue des droits de la concurrence

Compétitivité, innovation,  
emploi, relance...

**100 personnalités répondent**

[www.aquoisertlaconcurrence.org](http://www.aquoisertlaconcurrence.org)

# À QUOI SERT LA CONCURRENCE ?

Compétitivité, innovation, emploi, enseignement...  
100 personnalités répondent

Sous la direction de :

Martine Béhar-Touchais, Nicolas Charbit et Rafaël Amaro

© Institut de droit de la concurrence, octobre 2014

[www.concurrences.com](http://www.concurrences.com)

# SOMMAIRE DÉTAILLÉ

AVANT-PROPOS

CONCURRENCES :

DIX ANS, UNE QUESTION .....1

Nicolas CHARBIT / Laurence IDOT / Frédéric JENNY, *Revue Concurrences*

PRÉFACE

À QUOI SERT LA CONCURRENCE ? .....5

Martine BÉHAR-TOUCHAIS, *Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*

INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LA CONCURRENCE ?

1. Concurrence, compétition, émulation...

De quoi parle-t-on ? ..... 47

Emmanuel COMBE, *Autorité de la concurrence* .....49

Dominique DESJEUX, *Université Paris Descartes* .....55

Marcela IACUB, *CNRS* .....61

Haïm KORSIA, *Grand Rabbin* .....65

Claude LUCAS DE LEYSSAC, *Université Panthéon-Sorbonne* .....69

Dominique ROUX, *Université Dauphine* et Sandrine PENEY, *École de Management de Normandie* .....75

Pierre SERVAN-SCHREIBER, *Skadden Arps* .....83

Étienne PERROT, *Père jésuite* .....89

Laurent VIDAL, *Université Panthéon-Sorbonne* .....95

2. La concurrence : Depuis quand ? ..... 101

Gilles CAMPAGNOLO, *CNRS* .....103

Yves CHARBIT, *Université Paris Descartes* .....111

Jean-Marc DANIEL, *ESCP Europe* .....117

David GERBER, *Chicago-Kent College of Law* .....123

Laurent PFISTER, *Université Panthéon-Assas* .....129

Antoine WINCKLER, *Cleary Gottlieb Steen & Hamilton* et Jorge PADILLA, *Compass Lexecon* .....135

### 3. Les politiques de concurrence ..... 143

Joaquín ALMUNIA, <i>Commission européenne</i> .....	145
Guy CANIVET, <i>Conseil constitutionnel</i> .....	153
Élie COHEN, <i>Sciences-Po – CNRS</i> .....	161
Laurent COHEN-TANUGI, <i>Avocat</i> .....	169
François HOLLANDE, <i>Président de la République française</i> /	
Nicolas SARKOZY, <i>Ancien président de la République française</i> .....	173
Angela HUYUE ZHANG, <i>King's College London</i> .....	183
Neelie KROES, <i>Commission européenne</i> .....	187
Victorin LUREL, <i>Ministère des Outre-mer</i> .....	191
Arnaud MONTEBOURG, <i>Ministère de l'Économie et du Redressement productif</i> .....	195
Mario MONTI, <i>Commission européenne</i> .....	203
Andreas MUNDT, <i>Bundeskartellamt</i> .....	207
Nicolas PETIT, <i>Université de Liège</i> .....	213

## PREMIÈRE PARTIE

# LA CONCURRENCE POUR QUI ?

## 1. Concurrence et entreprises ..... 219

Charles BEIGBEDER, <i>Gravitation</i> .....	221
Eleanor M. FOX, <i>New York University School of Law</i> .....	225
Laurent GEELHAND DE MERXEM, <i>Michelin</i> .....	229
Cécile PENDARIES, <i>DGCCRF</i> .....	233
Patrick SPILLIAERT, <i>Autorité de la concurrence</i> .....	239
Louis VOGEL, <i>Université Panthéon-Assas</i> .....	247

## 2. Concurrence et travailleurs ..... 253

Gaspard KOENIG, <i>Génération Libre</i> .....	255
Francis KRAMARZ, <i>École Polytechnique, ENSAE, CREST</i> .....	261

## 3. Concurrence et consommateurs ..... 267

Carole AUBERT DE VINCELLES, <i>Université de Cergy-Pontoise</i> .....	269
Carole DELGA, <i>Ministère de l'Économie et du Redressement productif</i> .....	275
Phillip EVANS, <i>FIPRA</i> .....	279
Monique GOYENS, <i>BEUC</i> .....	287
Gilbert PARLÉANI, <i>Université Panthéon-Sorbonne</i> .....	295
Étienne PFISTER, <i>Autorité de la concurrence</i> .....	305
Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD, <i>Université de Versailles</i> .....	311

## 4. Concurrence et contribuables ..... 317

Thierry DAHAN, <i>Autorité de la concurrence</i> .....	319
Daniel GUTMANN, <i>Université Panthéon-Sorbonne</i> .....	327
Philippe MARINI, <i>Sénat</i> .....	333
Michel SAPIN, <i>Ministère des Finances et des Comptes publics</i> .....	341

## DEUXIÈME PARTIE

# LA CONCURRENCE JUSQU'OU ?

<b>1. Distribution</b> .....	347
Marie-Laure ALLAIN, <i>CNRS, École Polytechnique, CREST</i> et Claire CHAMBOLLE, <i>INRA, ALISS, École Polytechnique</i> et Stéphane TUROLLA, <i>INRA, SMART, Rennes</i> .....	349
Daniel FASQUELLE, <i>Député</i> et Laurent ROBERVAL, <i>Université Lille Nord de France</i> .....	355
Nathalie HOMOBONO, <i>DGCCRF</i> .....	361
Irène LUC, <i>Cour d'appel de Paris</i> .....	369
<b>2. Banques – Assurances</b> .....	377
Nadia CALVIÑO et Martin MERLIN, <i>Commission européenne</i> .....	379
Jean-Pierre JOUYET, <i>Secrétariat d'État chargé des Affaires européennes</i> .....	385
Reine-Claude MADER-SAUSSAYE, <i>CLCV</i> .....	389
Hubert DE VAUPLANE et Marco PLANKENSTEINER, <i>Kramer Levin</i> .....	395
<b>3. Énergie</b> .....	401
Xavier CAÏTUCOLI, <i>Direct Energie</i> .....	403
Matthieu COURTECUISSÉ, <i>SIA Partners</i> .....	409
Claude CRAMPES et Thomas-Olivier LÉAUTIER, <i>Toulouse School of Economics</i> .....	415
Marie-Anne FRISON-ROCHE, <i>Sciences-Po</i> .....	423
Sandra LAGUMINA et Olivier BÉATRIX, <i>GrDF</i> .....	429
Jean-Paul TRAN-THIET, <i>Institut Montaigne</i> .....	439
<b>4. Transports</b> .....	447
François BACCHETTA, <i>easyJet</i> .....	449
Pierre CARDO, <i>ARAF</i> .....	455
Guillaume PEPY, <i>SNCF</i> .....	461
Alain THAUVETTE, <i>Euro Cargo Rail</i> .....	467
<b>5. Internet</b> .....	471
Jean-Yves ART, <i>Microsoft</i> .....	473
Fabien CURTO MILLET, <i>Google</i> .....	479
Josef DREXL, <i>Université de Munich</i> .....	485
Isabelle FALQUE-PIERROTIN, <i>CNIL</i> .....	493
Serge SOUDOPLATOFF, <i>École Polytechnique</i> .....	501
Florence THÉPOT et Matthieu MELIN et Arthur MERLE-BERAL, <i>Droit &amp; Croissance</i> .....	507
<b>6. Médias</b> .....	513
Francis BALLE, <i>Université Panthéon-Assas</i> .....	515
Élisabeth FLÛRY-HÉRARD, <i>Autorité de la concurrence</i> .....	519
Maxime LOMBARDINI, <i>Iliad</i> .....	527
Jean-Ludovic SILICANI, <i>ARCEP</i> .....	531

## 7. Professions réglementées ..... 537

Isabelle ADÉNOT, <i>Conseil national de l'Ordre des pharmaciens</i> .....	539
Philippe COEN, <i>ECLA</i> .....	547
Pierre-Olivier SUR, <i>Barreau de Paris</i> et Louis-Bernard BUCHMAN, <i>Conseil de l'Ordre des avocats</i> .....	553
Jean TARRADE, <i>Conseil supérieur du notariat</i> .....	561

## 8. Sports et jeux ..... 567

Joachim ENGLISH, <i>Université de Münster</i> et Pauline LE MORE, <i>Barreau de Paris</i> .....	569
Laurent EYMARD, <i>MAPP</i> .....	577
Ariane de GUILLENCHMIDT-GUIGNOT, <i>Université Panthéon-Sorbonne</i> .....	585
Étienne MARIQUE, <i>Commission belge des jeux de hasard</i> .....	591
Jean-François VILOTTE, <i>ARJEL</i> .....	599

## 9. Services publics..... 607

Pierre BAUBY, <i>CELSIG</i> .....	609
Diane BINDER, <i>Suez Environnement</i> .....	615
Françoise CASTEX, <i>Députée européenne</i> .....	623
Jean-Michel GLACHANT, <i>Florence School of Regulation</i> .....	629
Nicolas LECAUSSIN et Lucas LÉGER, <i>IREF</i> .....	635
Martine LOMBARD, <i>Université Panthéon-Assas</i> .....	641
Juliette MÉADEL, <i>lavenirnattendpas.fr</i> .....	647

## 10. Enseignement..... 653

Philip E. OGDEN, <i>Queen Mary University of London</i> .....	655
Bernard RAMANANTSOA, <i>HEC Paris</i> .....	663

### CONCLUSION

## LA CONCURRENCE : POURQUOI ? COMMENT ?

### 1. Les finalités de la concurrence..... 671

Jean-Louis DEBRÉ, <i>Conseil constitutionnel</i> .....	673
Laurence IDOT, <i>Université Panthéon-Assas</i> .....	679
Jean-Marc SAUVÉ, <i>Conseil d'État</i> .....	685

### 2. La culture de concurrence..... 693

Patrick HUBERT, <i>Clifford Chance</i> .....	695
Frédéric JENNY, <i>ESSEC</i> .....	701
Bruno LASSERRE, <i>Autorité de la concurrence</i> .....	711
Catherine PRIETO, <i>Université Panthéon-Sorbonne</i> .....	719
Jacques STEENBERGEN, <i>Autorité belge de la concurrence</i> .....	727

AVANT-PROPOS

CONCURRENCES :  
DIX ANS,  
UNE QUESTION

NICOLAS CHARBIT

[nicolas.charbit@concurrences.com](mailto:nicolas.charbit@concurrences.com)

*Rédacteur en chef de la revue Concurrences*

LAURENCE IDOT

[laurence.idot@sfr.fr](mailto:laurence.idot@sfr.fr)

*Professeur de droit à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)  
Membre de l'Autorité de la concurrence*

FRÉDÉRIC JENNY

[frederic.jenny@gmail.com](mailto:frederic.jenny@gmail.com)

*Professeur d'économie et codirecteur du Centre européen de droit et d'économie  
(ESSEC)*

En septembre 2004, *Concurrences* était un projet. Dix ans après, en septembre 2014, *Concurrences* est encore un projet, mais un projet en permanente évolution. A l'occasion des 10 ans, le souhait des fondateurs a été, non pas tant de célébrer un anniversaire, exercice par trop narcissique, mais de regarder ce qui a été fait pour s'interroger sur la finalité de la concurrence en répondant à une question « A quoi sert la concurrence ? ».

## Dix ans

10 ans de *Concurrences*, c'est, d'un point de vue quantitatif, 40 numéros, 23000 abonnés individuels présents dans 32 pays. Ces résultats - que nous étions loin d'espérer en 2004 - sont le fruit de l'énergie collective de toute une équipe de permanents et de non permanents associés à un projet éditorial : universitaires, magistrats, hauts fonctionnaires, avocats... ; français, européens, étrangers. Le travail de cette équipe a permis de franchir les trois étapes indispensables à la pérennisation de ce qui a été et qui reste un projet d'auteurs.

En premier lieu, *Concurrences* a réussi à mobiliser en dix ans plus de 1 000 auteurs qui ont rédigé près de 15 000 contributions. Indépendamment de liens personnels occasionnels, les auteurs sont motivés d'abord par la qualité du projet éditorial. Maintenir un flot régulier de contributions de qualité au-delà des premiers numéros se fait par la mobilisation des membres des comités de la revue qui sollicitent leurs connaissances.

En deuxième lieu, *Concurrences* a pris dès 2005 le tournant du numérique, d'abord en investissant dans un site dédié qui rend accessible l'intégralité des archives et permet un accès individuel à chaque article et aux pages des auteurs. Puis, en 2008, la revue a lancé un supplément électronique (*Concurrences +*) en publiant dans la version en ligne des articles ne pouvant trouver leur place dans la version imprimée, tels les actes de colloques, des contributions à des mélanges et la lettre Creda Concurrence. Cet enrichissement considérable, qui représente environ 30 % du volume de la version imprimée, confère à *Concurrences* une double nature : celle d'une revue universitaire et celle d'une base de données.

*Concurrences* a assuré, en troisième lieu, son expansion géographique en allant chercher des lecteurs et des auteurs hors de France. Dès sa création, la revue était présente à Bruxelles et au Luxembourg, siège francophone de la Cour de justice, mais une politique éditoriale européenne et extra-européenne a été rapidement développée. Un bulletin d'actualité électronique – *e-Competitions* – a couvert en anglais dès 2005 l'actualité jurisprudentielle et administrative des Etats membres de l'Union européenne. Depuis 2010, la revue a renforcé sa présence dans la capitale européenne avec un séminaire *Law & Economics* au rythme d'une session par mois. En 2011, *Concurrences* a ouvert un bureau permanent à New York afin de nouer des partenariats avec des grandes universités américaines – *New York University*, *George Washington University* et *George Mason University* – et des cabinets d'avocats internationaux. Cette orientation européenne et internationale a rendu nécessaire l'apparition de l'anglais dans ses colonnes, mais l'attachement à la langue française reste prioritaire dans la revue trimestrielle.

Ces différentes étapes ont permis une diversification de *Concurrences* selon quatre pôles éditoriaux : revue trimestrielle, bulletin d'actualité, ouvrages et conférences. La pérennité du projet d'auteurs et l'indépendance de la revue passent par le développement de ces pôles en liaison avec les comités de direction de la revue.

## A quoi sert la concurrence ?

Les quarante numéros de *Concurrences* fournissent une analyse systématique des pratiques et des politiques de concurrence, française, européenne et internationale sur une période longue. L'arrêt sur image à laquelle conduit un anniversaire est une occasion de voir les choses autrement, avant de continuer de plus belle.

Voir les choses autrement, c'est, notamment, proposer une autre lecture de ces pratiques et de ces politiques en donnant la parole à des nouveaux auteurs. La revue – devenue pour la cause un ouvrage – a ouvert ses colonnes à 100 personnalités, pour partie des habitués de ses colonnes, mais dans leur majorité, des inconnus de la politique et du droit de la concurrence : des historiens, un sociologue, un anthropologue, un démographe, deux hommes d'église, des essayistes et des entrepreneurs, des hommes et des femmes politiques. Ces contributions viennent de France, mais aussi de Belgique, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des Etats Unis, de Chine.

Cette pléiade d'auteurs a livré pour les dix ans de la revue cent contributions. Dix de celles-ci sont une sélection d'éditoriaux et d'interviews publiés entre 2004 et 2014, dont, entre autres, les entretiens avec les quatre candidats aux élections présidentielles de 2007 et 2012 qui ont marqué l'ouverture de la revue, sans parti pris, vers une vision politique de la concurrence.

Les promoteurs de ce nouveau projet éditorial - que soient ici remerciés Martine Béhar-Touchais et Rafael Amaro, aidés de Déborah Thebault - ont voulu permettre à chacun de ne plus avoir d'idées reçues sur la concurrence et se forger sa propre réponse à la question "À quoi sert la concurrence ?". La concurrence est-elle l'arme de la "guerre économique", conduisant à "l'extermination réciproque" ? Peut-elle être assimilée à la "loi de la jungle" ? Crée-t-elle des emplois en favorisant l'innovation ? Est-elle un principe harmonieux d'organisation de la vie en collectivité ? La concurrence est-elle facteur de progrès ? Les 100 contributions proposent autant de visions différentes selon l'origine des auteurs sollicités. Le pluralisme des idées est assuré par la pluridisciplinarité des auteurs.

Au terme de dix ans de revue *Concurrences*, une occasion est ainsi offerte à chacun de voir autrement la concurrence et d'en découvrir les multiples facettes.

# Industrie électrique : Des électrons libres dans un marché corseté

CLAUDE CRAMPES

claude.crampes@tse-fr.eu

*Professeur émérite*

*Toulouse School of Economics (TSE)*

THOMAS-OLIVIER LÉAUTIER

thomas.leautier@iae-toulouse.fr

*Professeur*

*Toulouse School of Economics (TSE), IAE-UT1 Capitole*

Avec la directive n° 96/92/CE du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, l'Union européenne ouvrait aux mécanismes marchands une industrie qui avait jusqu'alors fonctionné sur un mode verticalement intégré et quasi monopolistique à l'échelle nationale. Pour parvenir à « *un marché de l'électricité concurrentiel et compétitif* » (art. 3), il a fallu séparer les activités de réseau (transport et distribution) des activités considérées comme potentiellement concurrentielles (production et commerce). Il a aussi fallu concevoir des règles de marché adaptées aux spécificités de l'électricité.

Vingt ans après le début de la libéralisation, le doute s'installe. La Grande-Bretagne, premier pays à libéraliser en 1990, met en place aujourd'hui un encadrement strict des moyens de production, au travers de mécanismes complexes de subvention à certaines technologies. Une réforme du fonctionnement des marchés de l'énergie par la *Competition and Market Authority* a commencé en 2014. Comment expliquer un tel changement de politique ? Les interventions publiques referment-elles définitivement l'expérience libérale amorcée il y a vingt ans, ou est-on en train d'inventer une forme de concurrence spécifique au secteur ?

Dans une première partie, nous expliquons que l'industrie électrique présente des caractéristiques techniques, économiques et sociales propices à l'exercice du pouvoir de marché. Dans une deuxième partie, nous observons que les politiques publiques devraient instaurer une concurrence saine dans le secteur. Et nous constatons, dans une dernière partie, que, en fait, les politiques adoptées depuis une dizaine d'années conduisent à une re-régulation du secteur, donc à un affaiblissement de la concurrence.

## Une concurrence imparfaite

### *La rémunération du capital*

L'électricité est une commodité : en l'absence de congestion sur le réseau de transport, les mégawattheures (MWh) produits et consommés à un instant donné ne sont pas différenciés, donc se vendent au même prix. Par ailleurs l'investissement représente une part plus importante des coûts de production que dans la plupart des autres industries, et des technologies hétérogènes y coexistent, avec des structures de coût très différentes.

Sur les marchés *spot*, tant que la production est inférieure à la capacité installée, le prix s'établit au niveau du coût variable de l'unité de production marginale, entre 20 et 60 euros par MWh, selon les marchés. Le capital n'est rémunéré que lorsque la production est proche du maximum de la capacité installée, donc quelques heures par an, avec des prix très supérieurs à la moyenne annuelle. Comme l'explique la théorie de la tarification en pointe (Boiteux M., 1949), si les prix durant ces quelques heures de très forte consommation couvrent les charges de capital d'une centrale de pointe (environ 60 000 euros par MW de capacité installée), ils couvrent les charges de capital de l'ensemble du parc de production. Cela signifie par exemple 60 heures par an où le prix devrait s'établir autour de 1 000 euros par MWh, soit vingt fois au-dessus du prix moyen.

On comprend que ce profil de prix crée un risque important pour les investisseurs : comment sont-ils rémunérés si la demande reste faible plusieurs années d'affilée, par exemple à cause d'hivers cléments ? Ce profil crée aussi une forte tentation d'exercice du pouvoir de marché, par exemple en réduisant les capacités disponibles pour profiter de 100 heures (au lieu de 60) à 1 000 euros par MWh, ou de 30 heures à 2 000 euros par MWh (au lieu de 1 000). L'exemple de la crise californienne durant l'hiver 2000-2001 montre qu'il ne s'agit pas d'une simple hypothèse.

Certains facteurs techniques que nous présentons ci-après offrent plus de facilités que dans d'autres industries à l'exercice d'un pouvoir de marché.

### *L'électricité n'est pas stockable à grande échelle*

Si l'on excepte les petites batteries dont sont équipés les appareils mobiles courants, les batteries des automobiles et les batteries sodium-soufre de quelques mégawatts installées dans des zones mal ou non interconnectées, on ne sait stocker l'électricité

produite qu'indirectement (eau, chaleur, mouvement, hydrogène). Pour approvisionner les consommateurs, il faut donc disposer d'un réseau continu d'acheminement connectant tous les nœuds de production à tous les nœuds de consommation et, à chaque instant, il faut équilibrer la quantité injectée et la quantité soutirée sans violer les contraintes thermiques spécifiques à chaque ligne du réseau. Il en résulte que, même s'il existe des marchés à terme de plusieurs semaines, des marchés du lendemain et des marchés d'ajustement, à cause de la non-stockabilité du produit, la majeure partie des transactions se fait par contrats bilatéraux signés pour plusieurs années et, au dernier moment, les ajustements techniques sont réalisés par l'opérateur central (en France, le Réseau de transport d'électricité [RTE]). Alors que les systèmes décentralisés souhaités par les autorités européennes devaient être principalement dynamisés par la concurrence sur des marchés de gros anonymes, profonds et liquides, on observe que 10 % des transactions à peine s'y réalisent. Ces marchés ont cependant le mérite de transmettre des signaux de prix donnant de précieuses indications sur la valeur de l'énergie heure par heure, et notamment depuis quelques années, des prix négatifs informant sur la pléthore d'énergie produite aux heures de la nuit où la demande est très faible.

### *L'électricité est un produit intermédiaire*

Nous ne consommons pas de l'électricité mais des services produits à partir de l'électricité par des équipements industriels ou domestiques : machines, ampoules, réfrigérateurs, ordinateurs. La demande d'électricité est donc contrainte dans le court terme par la quantité et la qualité des équipements installés sur les lieux de consommation, plus que par les prix et les revenus. Un ménage pauvre vivant dans un appartement ancien équipé d'un chauffage électrique consomme plus qu'un ménage riche installé dans une maison bien isolée et disposant de panneaux solaires sur le toit pour contribuer au chauffage et à l'eau chaude sanitaire. À équipement de consommation donné, la demande d'électricité varie donc fortement avec les dates (jour-nuit, jour ouvré-jour chômé, été-hiver) et les états de la nature (ciel couvert ou dégagé, température positive ou négative). Les compteurs traditionnels qui enregistrent la consommation cumulée et non la consommation heure par heure ne permettent pas d'inciter à des consommations d'électricité corrélées négativement avec la rareté du produit. En France, la concurrence en aval du secteur est surtout active sur le segment des consommateurs industriels pour lesquels quelques centimes d'écart par kilowattheure (kWh) provoquent de fortes différences dans la facture énergétique totale. Elle reste en revanche très faible sur le segment des consommateurs résidentiels, essentiellement à cause de l'existence de tarifs fixés par le gouvernement. En Angleterre, au contraire, les consommateurs résidentiels, encouragés par les pouvoirs publics, changent souvent de fournisseur au gré des offres commerciales proposées sur Internet.

### *L'électricité obéit aux lois de Kirchhoff*

La tyrannie des lois de la physique s'exerce dans l'industrie électrique encore plus que dans les autres secteurs. Le courant y circule quasiment à la vitesse de la lumière en

suivant les chemins de moindre résistance. Dès lors, si une transaction commerciale lie un vendeur français à un acheteur allemand, à cause des interconnexions entre systèmes électriques nationaux, son exécution va entraîner la circulation de flux d'énergie sur toute la plaque européenne, en proportion inverse de la résistance des lignes. Développer la concurrence dans des marchés nationaux ne peut donc être que sous-optimal. La vraie « place de marché » est le réseau continental.

## Des politiques pour la concurrence

Les développements précédents expliquent la nécessité d'une intervention raisonnée des pouvoirs publics dans l'organisation de l'industrie électrique. Ces politiques publiques devraient s'attacher à y prévenir l'exercice du pouvoir de marché. Plusieurs types d'actions sont possibles.

Il y a d'abord des réformes structurelles : limiter la concentration horizontale, en s'assurant que l'entrée de challengers est aisée, mais aussi en « découpant » les oligopoles historiques. Par exemple, en Grande-Bretagne, le duopole formé par National Power-PowerGen a été démantelé pour donner naissance à un oligopole de six entreprises de tailles assez proches au début des années 2000.

Il faut aussi accroître la fluidité entre marchés adjacents. D'abord en réalisant le couplage des marchés nationaux, c'est-à-dire en appariant les enchères d'achat les plus hautes avec les enchères de vente les plus basses, sans se soucier des nœuds d'origine, et en prenant seulement en compte les capacités d'interconnexion disponibles aux frontières. Grâce au couplage (ex. : entre les marchés allemand, belge, français et néerlandais), il n'est plus nécessaire d'organiser une concurrence pour acquérir des droits de transport sur les lignes d'interconnexion comme c'est encore le cas pour accéder au câble sous-marin entre la France et l'Angleterre. On converge ainsi vers la création d'un marché unique de l'électricité sur la plaque européenne. Les prix entre pays divergent uniquement lorsque les interconnexions sont saturées. Pour augmenter la concurrence, on peut aussi renforcer les capacités d'échange existantes par harmonisation des règles d'usage et application d'un calcul dynamique pour déterminer leur capacité et, quand cela est possible, investir dans de nouvelles lignes.

Enfin, il faut accroître la capacité de la demande à répondre au prix. Cela passe par une progression de la tarification temps réel, et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire permettant la réduction économique de la demande, ce que l'on appelle les « effacements ». Il s'agit d'inciter les clients à réduire leur consommation lorsque le prix du marché *spot* dépasse la valeur qu'ils retirent de l'utilisation de l'électricité. Il faut donc mettre en place un mécanisme qui expose les clients au prix de marché tout en les protégeant du risque volume et du risque prix sur l'ensemble de leur consommation.

## Des interventions publiques désordonnées

Malheureusement, au lieu de clarifier les conditions d'expression de la concurrence, les politiques publiques sont souvent conçues et appliquées de façon maladroite et incohérente, rendant la situation de l'industrie encore plus complexe et plaçant les opérateurs face à une insécurité réglementaire croissante.

### *Prix plafonds et marchés de capacité*

Pour des raisons de concurrence (éviter des manipulations de prix) et des raisons de faisabilité (les consommateurs ne peuvent pas observer en permanence les prix et adapter leur demande aux variations observées), des prix plafonds ont été instaurés sur les marchés de gros. Pour résoudre la double contrainte de capacités disponibles et de prix de l'énergie bridés, les gouvernements européens mettent en place des marchés de capacité qui viendront rémunérer la disponibilité des équipements de production en sus de la rémunération pour l'énergie effectivement produite.

Il s'agit d'une solution séduisante mais son efficacité reste à prouver. D'abord parce que le problème de l'exercice du pouvoir de marché est simplement déplacé du marché *spot* vers le marché de capacité. Deuxièmement, les marchés de capacité prévus sont nationaux, ce qui réduit les bénéfices potentiels d'un recours aux capacités situées de l'autre côté des frontières. Troisièmement, si les prix *spot* sont bridés et ne reflètent pas le coût marginal de production (incluant la rémunération de l'investissement), la consommation ne peut pas être optimale.

### *Subventions aux énergies renouvelables*

En raison du recours massif à des techniques de production polluantes, l'industrie électrique occupe une place à part dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique. En dehors de l'hydraulique et du nucléaire, elle a énormément investi dans des technologies brûlant des combustibles émetteurs de polluants atmosphériques. Les centrales thermiques ne pouvant pas être déplacées, il est facile d'en faire à la fois des vaches à lait pour les budgets nationaux et des boucs émissaires pour l'opinion publique. L'industrie électrique européenne a ainsi été placée au cœur du mécanisme des crédits d'émission de CO<sub>2</sub> dont l'objectif est de ramener les émissions de 2020 à 80 % de celles de 1990. Mais elle s'est aussi vu imposer un portefeuille de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 et doit investir pour réduire la demande d'énergie de 20 % la même année. Quand une industrie reçoit pour instruction d'investir pour réduire la taille de son marché alors même que ses coûts augmentent (du montant des droits à polluer) et qu'entrent des concurrents soutenus par des subventions publiques (les centrales solaires et éoliennes), on comprend bien que les notions de marché et de concurrence perdent de leur pertinence.

### *Politiques sociales*

Certains services aujourd'hui considérés comme indispensables ne peuvent être consommés que si l'on dispose d'électricité. C'est en particulier le cas de tous les services fournis sur Internet. Un ménage dont l'abonnement électrique est coupé ne peut plus consulter son compte en banque, chercher un emploi et répondre à des offres, faire certains types d'achat, s'instruire, et plus généralement communiquer et se distraire. Dans les sociétés modernes, ne pas disposer d'électricité déclenche une exclusion sociale. Un produit d'une telle importance exige donc des obligations de service dont l'un des effets indirects est de distordre la concurrence. Pour lutter contre la précarité énergétique, la préférence des politiques va aux manipulations tarifaires. En fait, si l'on veut laisser les ménages précaires libres de leurs décisions, une aide monétaire est préférable car elle relâche la contrainte de budget sans biaiser les choix individuels. Avec un chèque énergie (non cessible), on commence à inciter à certaines formes de consommation. Encore plus spécifiques, le tarif social réservé aux pauvres et le tarif progressif de l'électricité ont une dimension paternaliste. Avec cette dernière catégorie d'aide, ce sont les fournisseurs d'énergie qui sont chargés de l'aide sociale et certains risquent de se détourner de ce type de clientèle. Le système ne peut fonctionner que s'il existe un fonds de péréquation entre tous les fournisseurs d'électricité, ce qui ajoute une contrainte financière supplémentaire aux mécanismes de marché : les prix de l'électricité doivent être suffisamment élevés pour couvrir les coûts de l'obligation de service.

## Conclusion

Vingt ans après le début de l'expérience de libéralisation des marchés de l'électricité, la conjonction de contraintes structurelles fortes et mal anticipées et de politiques publiques inadaptées a placé l'industrie électrique à la croisée des chemins. Dans la plupart des pays européens, la tentation du retour à des formes de planification centralisée des moyens de production est forte. La « stratégie nationale bas carbone » (SNBC) incluse dans les documents préparatoires à la loi de transition énergétique en France en est un bon exemple : on y trouve pêle-mêle « orientations de long terme », « cadrage économique », « recommandations sectorielles », « schémas régionaux » et « plans territoriaux ». Ce retour à la planification engendrera les problèmes que la libéralisation avait cherché à éviter, en particulier un développement de la bureaucratie et un ralentissement de l'innovation. Une véritable libéralisation et une concurrence vigoureuse restent possibles dans l'industrie électrique, mais elles sont fortement improbables.

### Biographies

**Claude Crampes** est Professeur émérite à la Toulouse School of Economics, Université de Toulouse 1. Il fut successivement Directeur de la Faculté d'Économie, administrateur de l'École doctorale, membre du Comité national de la Recherche Scientifique, membre

de l'Observatoire CCRRDT Midi-Pyrénées. Ses recherches portent sur l'économie industrielle, l'économie managériale et l'économie de l'information.

**Thomas-Olivier Léautier** est Professeur de gestion à l'Université Toulouse 1. Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, il est titulaire d'un doctorat en économie du MIT (Massachusetts Institute of Technology). De 1997 à 2004, il travaille en tant que consultant pour McKinsey and Company à Washington DC et Montréal QC en matière d'énergie et de gestion des risques. De 2004 à 2006, il est Directeur de la mesure des risques et de leur contrôle pour le leader mondial Alcan Inc. (Montréal QC).

# Revue Concurrences

**Une revue trimestrielle dédiée aux droits interne et européen de la concurrence**

Concurrences est une revue universitaire trimestrielle dédiée aux droits interne et européen de la concurrence. Créée en 2004 par Laurence Idot, Frédéric Jenny et Nicolas Charbit, la revue est un forum de discussions entre universitaires, magistrats et praticiens du droit de la concurrence. Son rayonnement en dehors du champ des spécialistes est tel que plusieurs personnalités publiques de premier plan ont publié des points de vue dans ses colonnes : Jacques Attali, Elie Cohen, François Hollande, Christine Lagarde, Nicolas Sarkozy...

---

## COMITÉ SCIENTIFIQUE ET COMITÉ INTERNATIONAL

Un Comité scientifique, présidé par Laurence Idot assure l'indépendance de la revue et sélectionne les articles soumis à la revue sur des critères de rigueur de la démonstration et d'objectivité. Un Comité international, présidé par Frédéric Jenny, contribue à la diffusion de la revue à l'international et à l'organisation des conférences hors de l'Europe.

---

## VERSION ÉLECTRONIQUE

Depuis 2004, Concurrences a publié 40 numéros totalisant 14000 articles (au 1<sup>er</sup> septembre 2014). La version électronique reprend l'intégralité des articles parus dans la version imprimée depuis 2004 ainsi qu'environ 20 % d'articles supplémentaires. Ce supplément électronique correspond à des contributions publiées exclusivement sur le site de la revue notamment en raison de leur ampleur : actes de colloques, articles de fond, contributions économiques...

---

## CONTRIBUTEURS

Plus de 1000 contributeurs provenant de 15 pays ont publié dans la revue Concurrences. Ces contributeurs sont universitaires, magistrats ou représentants d'autorités de concurrence, avocats ou conseils juridiques, tous spécialisés en droit ou en économie de la concurrence.

---

# A QUOI SERT LA CONCUR RENCE ?

Compétitivité, innovation,  
emploi, relance...

**100 personnalités répondent**

Sous la direction de  
Martine **Behar-Touchais**  
Nicolas **Charbit**  
Rafael **Amaro**

**Concurrences**  
Revue des droits de la concurrence

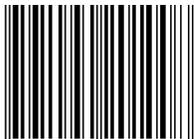
100 personnalités répondent à la question « A quoi sert la concurrence ? » :  
historiens, économistes, juristes, sociologues, hommes d'église, acteurs  
politiques, essayistes et entrepreneurs...

L'ouvrage rassemble les réponses de plus de 100 contributeurs parmi  
lesquelles François Hollande, Arnaud Montebourg, Michel Sapin, Nicolas  
Sarkozy et des contributions de Easy Jet, Free, Google, Microsoft, Michelin,  
la SNCF...

**Un site internet interactif complète cet ouvrage avec des quiz et un sondage :**

**[www.aquoisertlaconcurrence.org](http://www.aquoisertlaconcurrence.org)**

ISBN 979-10-94201-00-8



9 791094 201008